

Clause
Sociale
34

Mobiliser le secteur adapté et protégé dans le cadre des marchés publics

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale
34

Jeudi 30 avril 2020

Webinaire Handipacte : « Travailler avec le milieu adapté et protégé »



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Plan



- ✓ Présentation de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34
- ✓ Les achats publics socialement responsables
- ✓ Les clauses sociales
- ✓ Les spécificités des marchés réservés au handicap
- ✓ Quelques chiffres
- ✓ Exemples de marchés clausés

Clause Sociale 34



Présentation de la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

Historique

- Création en 2010 avec la volonté d'encourager l'usage des clauses sociales dans le département de l'Hérault
- Principaux financeurs:
 - ✓ Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de l'Hérault (DIRECCTE),
 - ✓ Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS),
 - ✓ Département de l'Hérault (CD 34)
 - ✓ Fond Social Européen (FSE)
- Mission portée par l'APSH 34 (Association pour les Personnes en Situation de Handicap 34)

Le rôle de la Mission Interinstitutionnelle Clause sociale 34



Animation d'un réseau d'experts



Lieu ressources: Web, observatoire statistique,
veille d'actualités, annuaire IAE...



Sensibilisation des acheteurs



Coordination des marchés clausés
départementaux et régionaux

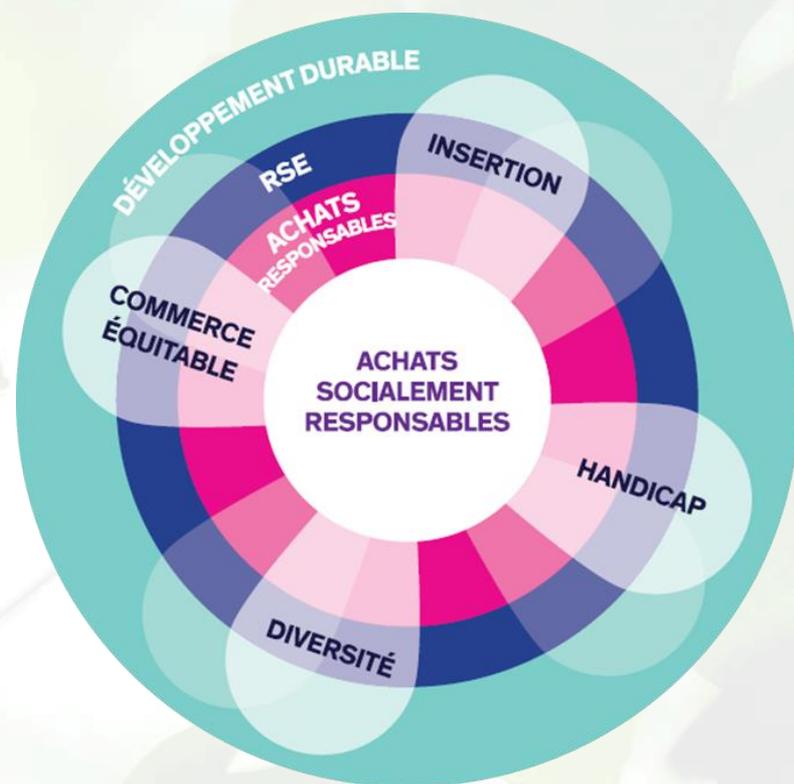
Clause
Sociale
34



Les achats socialement responsables

De quoi parle-t-on?

- Composante des achats responsables
- L'organisation acheteuse maximise son impact social en privilégiant le recours aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS):
 - ✓ Les structures du secteur adapté et protégé, rassemblant les entreprises et établissements qui emploient des personnes en situation de handicap
 - ✓ Les acteurs du commerce équitable
 - ✓ Les entreprises implantées en quartiers prioritaires de la ville et orientées "diversité"
 - ✓ Les organisations de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)



Avise 2015

* RSE : Responsabilité sociétale des entreprises

626 structures d'insertion professionnelle en Occitanie (2019)

131 établissements d'aide
par le travail

82 entreprises adaptées

59 associations
intermédiaires

104 entreprises d'insertion

18 entreprises de travail
temporaire d'insertion

211 chantiers d'insertion

21 groupements
d'employeurs pour l'insertion
et la qualification

Les structures prestataires de biens et services

- Les entreprises d'insertion (EI) produisent des biens et services en vue de leur commercialisation. Ce sont des entreprises qui réservent certains postes de travail à des personnes en situation d'exclusion pour leur offrir un parcours de requalification. Elles exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes. Elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité, en particulier ceux à forte intensité de main d'œuvre.
- Les atelier et chantier d'insertion (ACI) sont organisés de manière ponctuelle (6 à 12 mois maximum) ou permanente. Ces chantiers ou ateliers sont conventionnés par l'État pour mener des activités d'utilité sociale. Leurs salariés bénéficient d'un accès facilité à des formations, d'encadrement technique sur poste de travail et d'accompagnement socioprofessionnel. Les ACI peuvent également exercer des activités de production de biens et de services dont 30% peuvent être commercialisés.

Les structures de mise à disposition de personnel

- Les Association intermédiaire (AI) mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités et entreprises) pour des missions de travail ponctuelles ou régulières dans de nombreux secteurs d'activité. Ce service se fait à titre onéreux, mais sans but lucratif, dans la limite de 480 heures de travail par salarié en entreprise.
- Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) mettent leurs salariés à disposition des entreprises, des collectivités, etc. Elles appliquent la réglementation du travail temporaire et interviennent dans tous les secteurs d'activité pour motifs de remplacement de salariés malades, de surcroît d'activité, pour des emplois à caractère saisonnier ou en attente d'une embauche.

Les structures de mise à disposition de personnel

- Les Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la qualification (GEIQ) ne sont pas des SIAE, mais sont des vecteurs importants de l'insertion par l'activité économique. Le plus souvent spécialisés dans un secteur d'activité donné (BTP, propreté, etc.), ils regroupent des entreprises, qui parient sur le potentiel de personnes exclues du marché de l'emploi pour résoudre leurs difficultés de recrutement. Ces personnes sont embauchées par le GEIQ qui les met à disposition des entreprises adhérentes.

Objectifs stratégiques du PNAAPD à l'horizon 2020

- Plan National d'Actions pour des Achats Publics Durables 2015-2020
- Feuille de route pilotée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
 - ✓ 25% des marchés publics doivent contenir une disposition sociale
 - ✓ 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale

Clause Sociale 34



Les clauses sociales

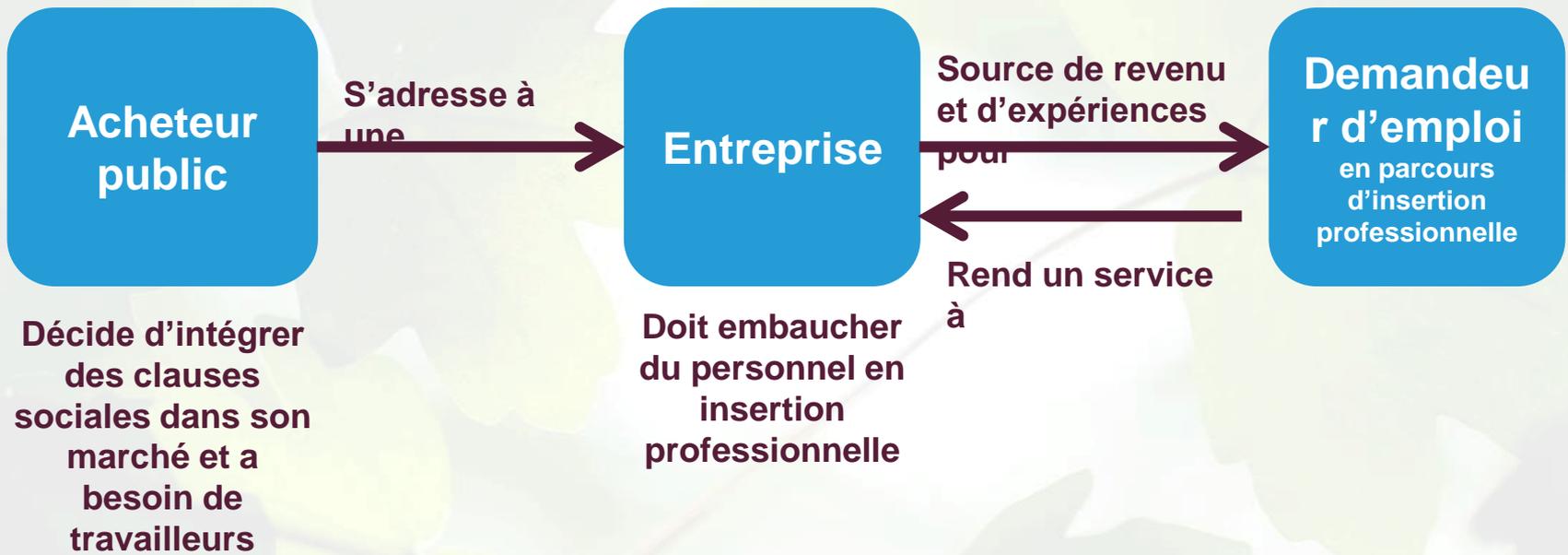
Qu'est ce qu'une clause sociale ?

- Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique du marché public qui réserve des emplois aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi.
- La clause sociale d'insertion peut également inclure des actions de tutorat, formation et un accompagnement social pour favoriser une insertion professionnelle durable.

En pratique

- Une structure recevant de l'argent public (une mairie, un hôpital ou une société HLM) recherche une entreprise pour répondre à un besoin.
- Plusieurs entreprises sont mises en concurrence avec la publication d'un appel d'offres.
- L'acheteur public attribuera le marché à une entreprise en fonction de critères économiques, sociaux et environnementaux.
- Exemple : Pour les repas d'une cantine, la rénovation d'un bâtiment, une prestation de

Comment ça fonctionne ?



A quoi ça sert ?

Soutenir une économie locale et éthique

Répondre sans surcoût aux objectifs de développement durable de votre structure

Lutter contre le chômage des habitants les plus précaires du territoire

Des emplois pour qui ?



Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois)

Jeunes de moins de 26 ans en difficulté
d'insertion

Bénéficiaires de minima sociaux

Personnes reconnues travailleur handicapé

Demandeurs d'emploi de + de 50 ans

Quels sont les secteurs concernés ?



Nettoyage, propreté



Espaces verts



Gestion des déchets
et recyclage



Restauration
collective et traiteur



Création graphique et
impressions



Accueil, secrétariat



Gestion d'équipement
par délégation de service
public



Assistance informatique



Réalisation d'enquêtes



Bâtiment et travaux
publics (construction,
rénovation, maintenance)



Ingénierie, maîtrise
d'œuvre

Des outils juridiques

Code de la commande publique du 01/04/2019

La condition d'exécution

(art. L 2112-2)

L'entreprise réserve un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

Le critère de sélection des offres

(art. L 2152-7)

Les propositions de l'entreprise en matière d'insertion font l'objet d'une notation au même titre que le prix ou les détails.

Des outils juridiques

Code de la commande publique du 01/04/2019

Le marché réservé

(art. L 2113-12 et L 2113-13)

Sans rien changer à l'objet technique du marché, celui-ci ou seulement un de ses lots est réservé aux structures employant majoritairement des travailleurs reconnus handicapés ou défavorisés.

Le marché réservé à l'ESS

(art. L 2152-7)

Les services de santé, sociaux ou culturels peuvent être réservés, pour une période de 3 ans, à une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire.

Des outils juridiques

Code de la commande publique du 01/04/2019

Le marché d'insertion

(art. R 2123-1)

L'objet même du marché est l'achat d'un projet d'insertion et de qualification de personnes très éloignées de l'emploi.

Les étapes



Décider

- Délibérer pour un achat responsable
- Désigner un pilote en interne
- Mobiliser un expert



Rédiger

- Repérer les marchés propices
- Calibrer la clause et l'inscrire dans le Document de Consultation des Entreprises (DCE)



Suivre

- Assister l'entreprise candidate, puis attribuaire
- Contrôler les embauches tous les mois
- Evaluer les résultats sur l'emploi



**Les marchés réservés
aux opérateurs
économiques qui
emploient des
travailleurs handicapés**

Qu'est ce qu'un marché réservé ?

- Seules certaines structures sont mises en concurrence dans l'appel d'offres. Il peut s'agir de:
 - ✓ marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique (ou équivalent) ou
 - ✓ marchés réservés aux structures du handicap (ou équivalent)

Spécificités

- Les établissements doivent nécessairement compter plus de 50% de travailleurs handicapés
- La durée de ces marchés est limitée à trois ans

Définir sa stratégie d'achat

- Rencontrer des fournisseurs et les fédérations d'entreprises du secteur du travail protégé et adapté pour mieux connaître les EA et ESAT qui font parties des candidats potentiels et éviter une consultation infructueuse (sourcing)
- Visiter des sites de production pour évaluer la capacité de production, la disponibilité géographique, la possibilité de constitution d'un groupement, etc.
- Définir la pertinence d'un allotissement (en fonction du volume, de la technicité et du périmètre géographique etc.), qui peut être décisif pour permettre l'accès des EA et des ESAT
- Convaincre le prescripteur ou l'acheteur du bien-fondé du recours au secteur du travail protégé et adapté (RSE, réduction du montant de la contribution).

Informers les EA / ESAT de la publication d'un marché

- Où?
 - ✓ Le BOAMP
 - ✓ La plateforme des achats de l'Etat (PLACE)
 - ✓ Les plates-formes locales
 - ✓ Les réseaux du handicap: Handeco, UNEA, GESAT, ...
- Comment?
 - ✓ Rédaction adaptée permettant l'identification par mots-clés au sein des moteurs de recherche
 - Inscrire qu'il s'agit d'un marché réservé dès l'objet du marché (ou du lot)
 - Ajouter dans l'avis une formule du type : « *ce marché (ou les lots...) est (sont) réservé(s) aux ESAT et entreprises adaptées en application de l'article 2113-12 du code des marchés publics* ».

Elaborer une offre permettant l'intervention des ESAT et des EA

- Identifier et anticiper les besoins afin d'imaginer des solutions intégrant le secteur du travail protégé et adapté
- Identifier parmi ses familles d'achats celles pour lesquelles le secteur du travail protégé et adapté est en capacité de répondre en s'appuyant sur des réseaux nationaux et locaux du handicap
- S'assurer que le cahier des charges est adapté aux spécificités statutaires, organisationnelles et techniques du secteur du travail protégé et adapté
- Allotir les achats en fonction du volume, de la technicité et du périmètre géographique
- Favoriser la cotraitance ou la sous-traitance lorsque les structures identifiées ne sont pas en capacité de répondre à la demande dans sa globalité ou lorsqu'il existe des freins de la part du prescripteur

Groupements momentanés d'entreprises (GME)

- Un groupement momentané d'entreprises (GME) est un accord privé entre entreprises qui leur permet de s'organiser pour réaliser un marché auquel elles n'auraient peut-être pas pu soumissionner si elles avaient été seules.
- Les entreprises sont dites cotraitantes, c'est-à-dire, qu'elles accèdent toutes en direct au marché et non en tant que sous-traitantes.

Rôle des réseaux du handicap

- Mise à disposition d'annuaires en ligne regroupant les structures ESAT et EA par métier et zone géographique pour identifier les acteurs en mesure de répondre :
 - ✓ <http://www.handeco.org/>
 - ✓ <http://www.unea.fr/>
 - ✓ <http://www.reseau-gesat.com/>
- Publication des offres de marchés réservés
- Veille sur les marchés publics communiquée auprès des EA et des ESAT
- Accompagnement de la démarche achat :
 - ✓ Identification des secteurs d'activité
 - ✓ Sourcing des structures pouvant répondre à des besoins précis
 - ✓ Aide à la création de réponses dédiées de la part des établissements
 - ✓ Aide à la rédaction des marchés réservés,
 - ✓ Formation et sensibilisation sur le recours aux ESAT et aux EA

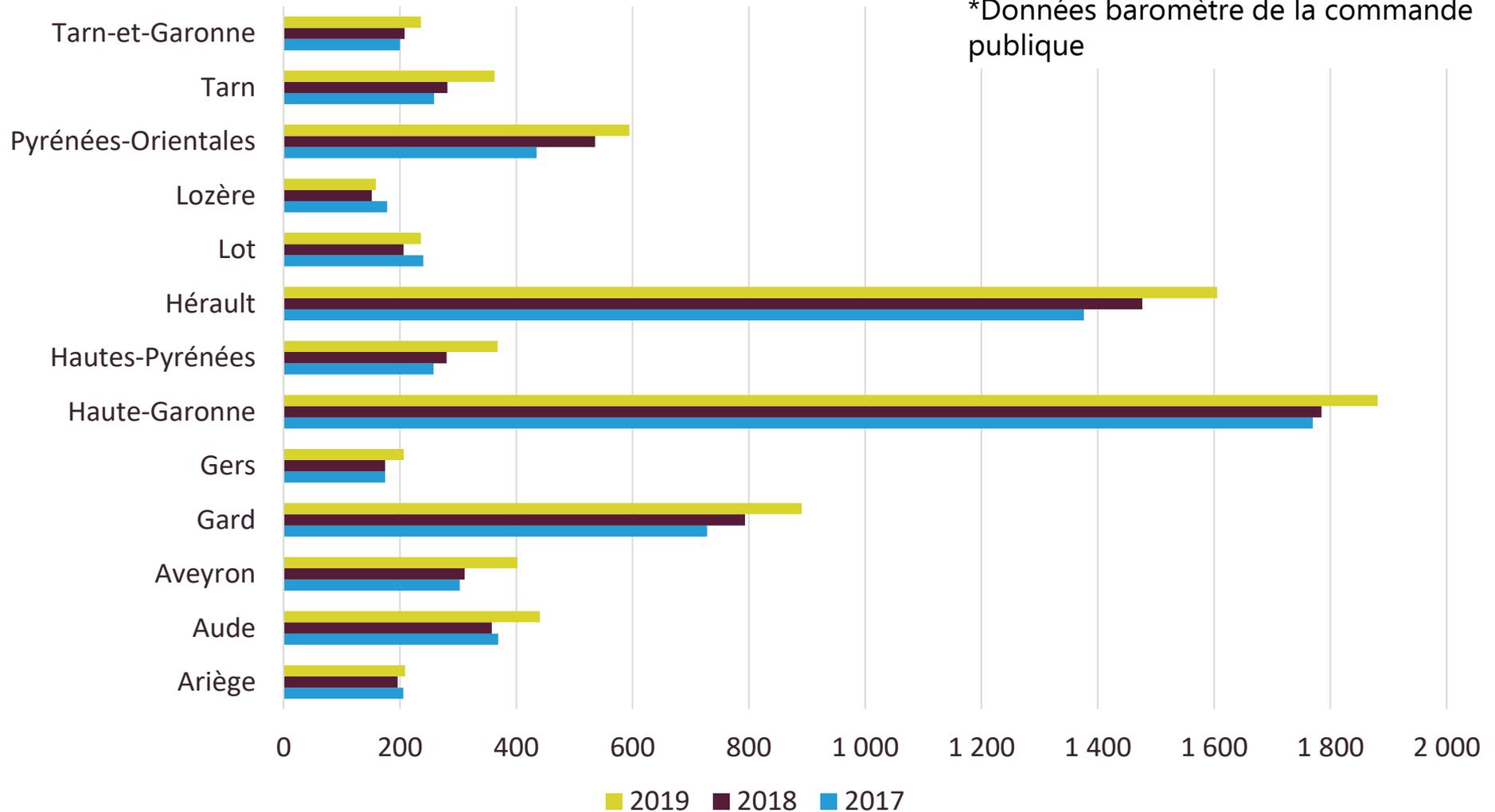
Réduction du montant de la contribution*

- La seule modalité de réponse à l'obligation d'emploi est l'emploi direct
- Le montant des contrats conclus avec des EA, ESAT peuvent réduire le montant de la contribution.
- La déduction est calculée en appliquant un taux de 30 % au prix HT, duquel a été préalablement déduit le coût des matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation engagés pour la production des fournitures, la réalisation des travaux ou la prestation des services en cause.
- Le poids des dépenses déductibles de la contribution est également limité : 50% si l'employeur a un taux d'emploi inférieur à 3%, 75% dans le cas contraire.
- Lorsqu'un contrat est conclu par un groupement d'achats, le montant de la déduction est réparti entre les différents employeurs membres du groupement d'achat à égale proportion de leurs dépenses respectives.

*Données du webinar Handipacte sur la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, 06/02/2020

Evolution du montant de la commande publique en Occitanie par département entre 2017 et 2019*

*Données baromètre de la commande publique



La clause sociale en Occitanie en 2018

2 746

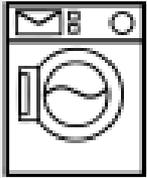
Participants

Marchés
clausés

3 152

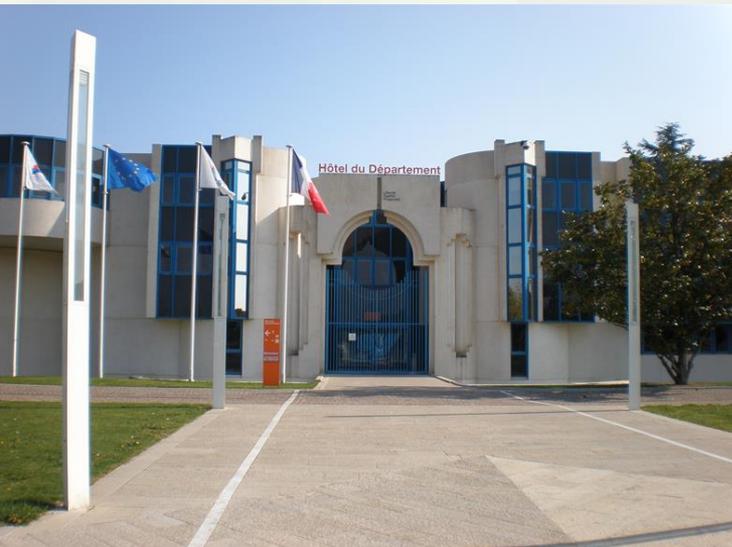
140

Maitres
d'ouvrage



Exemple de marchés clausés

Exemple: Entretien des locaux du conseil départemental de l'Hérault (2018-2021)



- **Intitulé** : Prestations de nettoyage de locaux - Marché réservé à une structure employant des personnes handicapées
- **Délimitation géographique** : territoire de la métropole de Montpellier.
- **3 lots:**
 - ✓ 1 lot réservé handicap
 - ✓ 1 lot pour une entreprise classique avec des clauses sociales d'insertion
 - ✓ 1 lot pour une entreprise classique sans clause sociale

Exemple: Entretien des locaux du conseil départemental de l'Hérault

- ✓ Lot réservé handicap → Attribué à un ESAT (valeur totale 1 000 000€ sur 3 ans, 1 seule offre reçue)
- ✓ Lot pour une entreprise classique avec des clauses sociales d'insertion → En 2020, renouvelé en marché réservé insertion
- ✓ Lot pour une entreprise classique sans clause sociale → remporté par une entreprise d'insertion

Les grands chantiers

Exemple du dédoublement de l'A9

2012-2017

227 269

Heures
d'insertion
réalisées

426

Personnes en
insertion
professionnelle
recrutées



Exemple

Une opération classique de piétonisation des
quais du port de MARSEILLAN

2016-2019

2656

Heures
d'insertion
réalisées

4

Entreprises ont
réserveé des
heures aux
personnes en
insertion
professionnelle



Exemple

Une prestation très technique, l'analyse des eaux



2019

2427

Heures
d'insertion
réalisées

4

Salariés ont été
embauchés en
CDD de 3.5
mois

Marché de service

Exemple : Entretien d'espaces verts

2018-2020

2246

Heures
d'insertion
réalisées

1

Entreprise
d'insertion a
embauché 16
personnes en
CDD d'insertion

Clause
Sociale
34



Questions



Site web

Nationaux

- Structures de l'IAE : www.socialement-responsable.org
- ESAT et EA : www.reseau-gesat.com, www.handeco.org et www.unea.fr
- Facilitateurs de clauses sociales : www.ville-emploi.asso.fr

Occitanie

- Structures de l'IAE :
occitanie.lesentreprisesdinsertion.org/
- ESAT et EA :
entreprises-adaptees.fr/
www.aresat-occitanie.fr/

Bibliographie

- Mode d'emploi: Les achats socialement responsables (Avisé, 2015)
- Recueil: les fondamentaux de la clause sociale d'insertion (AVE, Nov 2016)
- Repères et bonnes pratiques : Intégration des clauses sociales dans la commande publique des Conseils Régionaux (Avisé, Fév 2014)
- Guide des achats privés socialement responsables : des opportunités pour les structures d'insertion par l'activité économique (Avisé, Nov 2014)
- Guide OEAP de la commande publique et de l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées (Oeap, Oct 2015)
- Fiches techniques de Patrick Loquet : www.patrickloquet.fr
- Guide sur les aspects sociaux de la commande publique (DAJ, 2018)

Florence GRANDVALET

Chargée de Mission

Tel: 04-11-32-04-90 / 06-35-45-30-86

Email : contact@clausesociale34.fr

Site : <https://www.clausesociale34.fr/>